

Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys - 40 330 Amou

Compte rendu de séance :

Conseil communautaire du 13 septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le treize du mois de septembre à vingt heures trente, les Maires et délégués de la Communauté de Communes Coteaux et Vallées des Luys, dûment convoqués le 06 septembre 2018, se sont réunis à Bonnegarde sous la Présidence de Madame Christine FOURNADET,

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Karen RICARRERE, Odile LAFITTE, Martine HILLOTTE, Christine FOURNADET, Anne-Marie DESTIZONS, Isabelle PANDELES.

Messieurs Jean-Jacques DARMAILLACQ, Alain LUBET, Jean NASSANS, Jean Jacques DUPEBE, Maurice DULAYET, Didier LARROUTURE, Guy DUPLANTIER, Georges LACAVE, Philippe NAVAILLES, Philippe NOVEMBRE, Xavier TORRES, Thierry LABORDE, Bernard DUFAU, Jean ROHFRICTSCH, Christian CRABOS, Bernard DUGACHARD, Patrick CAMPET, Alain GARBAY.

PROCURATION : Dufourcq Jean Pierre a donné pouvoir à Ricarrere Karen, Hourtin Patrick à Christine Fournadet, Karine Lapos à Patrick Campet

SECRETAIRE DE SEANCE : Larrouture Didier ;

Nombre de délégués : 31

Nombre de délégués présents : 24

Nombre de suffrages exprimés : 27

Madame la Présidente ouvre la séance en procédant à l'appel et en remerciant Monsieur Larrouture Didier, maire de Bonnegarde pour son accueil.

Monsieur le Maire laisse la parole à Christian Vaissières pour faire une présentation historique de la commune. Les hauteurs boisées et les pentes raides de Bonnegarde en ont fait un retranchement en terre qui faisait jadis de cette position très forte un poste de garde et de surveillance de premier ordre. Les textes latins du Moyen Age désignaient cette « gouarde », qu'on appelle aujourd'hui castéra, sous le nom de « Bona gard » et quelquefois, « Bella garda », bonne garde. Ce promontoire naturel fut coupé par la main de l'homme par un fossé et un rempart de 16 mètres de haut. En 1279, sur ce promontoire, une bastide est créée par Edouard 1er et agrandie en 1288 par une « Biolle ». La bastide déjà peuplée étant trop exigüe, un nouveau village de Bonnegarde avec une nouvelle église et une nouvelle maison commune s'établit sur le site actuel où la population trouva plus d'espace qu'entre les fortifications de terre qui la ceinturaient et la contraignaient. Monsieur le Maire expose ensuite à ses collègues le projet de la commune de rénovation de la maison A Nouste avec son fronton, maison qui appartenait avant, à l'Evêché.

L'assemblée désigne ensuite Didier Larrouture, secrétaire de séance et approuve le compte rendu du dernier conseil communautaire à l'unanimité.

FINANCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Madame la Présidente propose au conseil communautaire des ouvertures et virements de crédit qui correspondent à des ré-imputations d'opérations (14 500 euros pour la bâche de la Piscine et 49 000 euros pour l'aménagement numérique) ou à des dépenses non budgétisées (4 500 euros réparations ascenseur suite à un gros orage) ou des crédits insuffisants (55 000 euros supplémentaires pour le programme voirie 2018 et 4 374 euros pour l'emprunt aménagement numérique). Le conseil communautaire approuve à l'unanimité cette décision modificative au Budget Primitif 2018 de la Communauté de Communes.

TOURISME CULTURE



CULTURE – Fête de la Préhistoire

Madame la Présidente propose au conseil communautaire de revalider deux délibérations déjà votées, relatives au plan de financement de la Fête de la Préhistoire 2017 et 2018. En effet dans le cadre du LEADER, la Fête de la Préhistoire est éligible à des financements sur la base de nombreuses dépenses y compris les frais salariaux des agents de la Maison de la Dame. Elle soumet donc au conseil communautaire les deux nouveaux plans de financement ci-dessous dans lesquels sont intégrés les frais salariaux et qui sont approuvés par 25 voix pour et 2 abstentions.

Plan de financement Fête de la Préhistoire 2017

Dépenses		Recettes		%
Conférences	2 274,52	Recettes animations journée	5 448,00	13%
Animations-spectacles	9 717,50	Recettes animations soirée	845,00	2%
Expositions	437,80	Sponsors	750,00	2%
Communication	7 414,30	Subvention Leader	17 688,89	44%
Frais salariaux	18 187,85	Subvention Département	3 000,00	7%
Frais de réception	2 386,30	Subvention Région	5 000,00	12%
		Autofinancement	7 686,38	19%
TOTAL	40 418,27	TOTAL	40 418,27	100%

Plan de financement Fête de la Préhistoire 2018 :

Dépenses		Recettes	
Conférences et Animations Scientifiques	5 945	Entrées du village	11 820
Spectacles en Journée	6 443	Animations Soirée	2 040
Spectacles en Soirée	3 240	Sponsors et Partenaires	1800
Frais de Personnel	20 000	Subventions	
Frais de Communication	10 570	dont Conseil Départemental	5 000
Frais Divers	2 045	dont Région	5 000
		dont Leader	12 969
		dont OARA	2 000
		Participation Communauté	7 614
	48 243		48 243



TOURISME

Madame Lafitte, Vice-Présidente en charge de la culture et du Tourisme explique au conseil communautaire qu'un comité stratégique réunissant le Département, le CDT, les EPCI landais et les Chambres Consulaires a été constitué afin d'agir ensemble pour renforcer l'attractivité et la dynamique de développement des Landes autour d'une stratégie concertée, d'un identifiant et de messages communs. Après une étude de notoriété financée par Conseil Départemental des Landes, les acteurs vont travailler sur

l'élaboration d'une stratégie concertée dans le cadre d'une étude de définition d'une marque territoriale. Cette marque pourra être ensuite utilisée par les entreprises locales.

Cette étude sera préfinancée par le Département en tant que maître d'ouvrage, chaque partenaire s'engageant à lui rembourser sa part de contribution à la démarche, qui représente pour la Communauté de Communes 745,59 euros.

Le conseil communautaire décide donc à l'unanimité, d'approuver la convention de financement de l'étude de définition de la Marque Landes et d'autoriser Madame la Présidente à la signer.

Madame Lafitte fait ensuite un point sur la saison touristique de la Maison de la Dame qui a été plutôt mitigée comme beaucoup de sites alors que la boutique a enregistré une belle recette. Elle note aussi que la présence du Bureau d'Information Touristique sur Brassempouy a permis à l'Office du Tourisme de rencontrer de nombreux visiteurs mais aussi de vendre autant de produits en deux mois que ce qui est vendu en un an à l'Office du Tourisme.

Par ailleurs, elle indique que les marchés des producteurs et le Festival Chansons et Mots d'Amou ont été des réussites.

Enfin, elle informe le conseil communautaire des projets de l'Office du Tourisme, dans le cadre de l'Automne Gourmand, qui va organiser le 13 octobre prochain un concours de cuisine basé sur des anciennes recettes (concours de graisserons de canard, poulet à l'oignon, salmis de palombe, pastis landais) avec des récompenses de valeur.

ENFANCE JEUNESSE

Thierry Laborde, Vice-Président en charge de l'Enfance Jeunesse transmet aux maires les conventions de mise à disposition du personnel et des locaux pour les Temps d'Activités Périscolaires qui concerneront cette année, 536 élèves et 31 animateurs. Les maires font ensuite un point sur la rentrée dans leur commune et sur les problèmes rencontrés, notamment les problèmes d'effectif. Thierry Laborde déplore la fermeture de 3 classes sur le territoire, d'autant que par les réorganisations qu'elles imposent, elles peuvent amener les communes à refuser paradoxalement des enfants de petite section.

Il informe ensuite les délégués des nouveautés règlementaires et notamment du plan mercredi qui peut avoir des conséquences importantes pour certaines communes. S'agissant de notre Communauté de Communes, ce plan ne pose pas problème règlementaire puisque nos statuts sont compatibles avec le nouveau décret Plan Mercredi et que l'ensemble des écoles restent à 4,5 jours. Au contraire, ce plan pourrait nous permettre de bénéficier d'un allègement règlementaire et de subventions complémentaires.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Syndicat du Bassin versant des Luys

Madame la Présidente rappelle au conseil communautaire que dans le cadre de la mise en œuvre d'une cohérence hydrographique par bassin versant, il est nécessaire de réviser le périmètre du Syndicat du Bassin Versant des Luys (S.B.V.L.) afin d'y adjoindre la partie du bassin versant des Luys située dans les Pyrénées-Atlantiques. Après échange de vues et délibération, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le projet de statuts révisés qui intègre notamment une extension de périmètre, l'adhésion des communautés de communes Nord Est Béarn, Luys en Béarn, Lacq-Orthez et la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées, ainsi que les modifications statutaires inhérentes portant sur la représentativité des membres, la répartition des charges et les modalités de coopération avec l'établissement public territorial de bassin.

D'autre part, le conseil communautaire, à l'unanimité par 27 voix pour, désigne comme suit, les 7 délégués titulaires, Christian Crabos, Alain Lubet, Georges Lacave, Alain Garbay, Christine Fournadet, Thierry Laborde, Maurice Dulayet, et les deux délégués suppléants Jean Nassans et Philippe Novembre.

Enfin, Madame la Présidente fait part à l'assemblée d'un courrier du Président du Syndicat du Bassin Versant des Luys qui, suite aux inquiétudes de la Communauté de Communes face aux prévisions de dépenses

de fonctionnement du syndicat exponentielle, se veut rassurant en précisant que la participation de la Communauté de Communes sur les 10 prochaines années devrait se stabiliser autour de 50 000 euros.



P.L.U.i-H

Madame la Présidente fait aux élus un point d'étape sur l'avancée générale de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

- Les inventaires environnementaux ont été réalisés par le bureau d'études ETEN Environnement et ont révélé la présence de zones humides sur des secteurs envisagés pour le développement urbain. Les réunions de travail ont permis de mettre en place des mesures visant à éviter ou réduire les impacts significatifs sur ces milieux. Néanmoins, suite aux dernières expertises écologiques et pédologiques du 19 juillet 2018 dernier, des choix de développement sont encore à opérer par les élus et notamment sur la commune d'Amou.

- Concernant le risque d'inondation sur la commune d'Amou, près de 1,7 ha d'espace disponible pour le développement urbain est concerné par l'aléa inondation. Madame la Présidente souhaite soustraire ces zones à tout développement urbain. Cela nécessite alors de mener rapidement une nouvelle réflexion sur le zonage.

- Concernant l'assainissement des eaux usées, le marché des révisions des schémas directeurs d'assainissement a été lancé par le groupement de commande le 23 juillet dernier. Cette révision peut remettre en question une partie du zonage du PLUi-H du territoire communautaire et il faudra donc en attendre ces résultats.

- Des problèmes de sorties directes de parcelles ou de zones ouvertes à l'urbanisation sur les routes départementales ont été remontées et le département a été sollicité sur ce point.

- Le travail sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation – OAP - a été engagé durant ces deux derniers mois mais semble fragile du fait du caractère non abouti du projet de zonage.

Le cabinet URBAM a donc transmis un nouveau planning de travail à partir du rendu des schémas directeurs. En attendant les communes sont invitées à travailler sur les changements de destination, sur la détermination d'emplacements réservés et sur le repérage des éléments de patrimoine bâtis et paysagers des communes.



VOIRIE

La commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes a ouvert le 12 septembre dernier les plis du marché de voirie 2018. Parmi les trois offres reçues, l'offre de l'entreprise Bautiaa TP a été retenue pour un montant de 167 990,02 € TTC.

QUESTIONS DIVERSES



Madame la Présidente informe le conseil communautaire du courrier de Monsieur le Préfet relatif aux radars tourelles et à la dangerosité de certaines routes départementales de notre territoire. Les élus souhaitent laisser les services de l'Etat gérer l'implantation de ces équipements.




Madame la Présidente informe l'assemblée qu'une réunion avec Monsieur le Préfet des Landes sera organisée afin de travailler sur le projet d'aménagement du site de la Grotte du Pape.



Des plaquettes d'information éditées par le SYDEC sur le dernier point des travaux de montée en débit (et sur les futures études sur le haut débit) sont remises aux membres du conseil communautaire.



Monsieur Jean Jacques Darmaillacq interpelle Madame la Présidente quant à la soustraction des zones inondables au nouveau zonage du futur PLUi. Madame la Présidente reconnaît que ce travail de zonage sera délicat sur Amou compte tenu des zones humides notifiées et surtout de la zone inondable des bords du Luy. La protection de la population étant cependant une priorité, il ne sera plus effectivement possible d'autoriser de nouvelles constructions dans les zones inondables.

 Le prochain conseil communautaire aura lieu 11 septembre 2018 à Brassempouy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h30.
